

A6a/ 773 /19

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du Président de la République en date du 2 octobre 2014, nommant Monsieur Christophe GAUTIER Directeur Général aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à compter du 1^{er} octobre 2014,

Vu l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 14 octobre 2019,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A6a/706/19 en date du 20 septembre 2019 par laquelle le Directeur Général fixe la composition de l'organigramme de l'équipe de Direction du CHU de Strasbourg.

ARTICLE 2

A compter du 14 octobre 2019, l'organigramme de l'équipe de Direction du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg est modifié comme suit :

Directeur Général : **Christophe GAUTIER**

Directeur Général Adjoint : **Franck D'ATTOMA**

Cabinet du Directeur Général, affaires générales : **Mathilde ROUSSEAU**

Coopération internationale et européenne, communication, culture : **Yara EL-ELEYWA LE CORFF**

Pôle Ressources Humaines

Management des compétences et de la performance : **Céline DUGAST** (responsable de pôle)
Politique ressources humaines, accompagnement social : **Claire VELOT-LEROU**
Management des carrières :

Pôle Affaires Médicales / Recherche Clinique Qualité / Stratégie Médicale Territoriale

Affaires médicales, Stratégie médicale territoriale : **Armelle DREXLER** (responsable de pôle)
Affaires médicales : **Julie CHARTIER**
Recherche clinique : **Eric DEMONSANT**
Qualité, gestion des risques et relations avec les usagers : **Michèle BILLING**

Pôle Finances / Système d'Information

Finances et système d'information, contrôle de gestion : **Bertrand JEANMOUGIN**
(responsable de pôle)
Budget :
Admissions et consultations externes : **Evangeline PERSONENI**

Pôle Organisation et Projets

Organisation et projets : **Rodolphe SOULIE** (responsable de pôle)

Pôle Investissements / Logistique / Achats

Investissements et logistique : **Olivier GAK** (responsable de pôle)
Achats et approvisionnements, Affaires logistiques, Plateaux techniques : **Sarah HUSTACHE**
Infrastructures et travaux : **François XAINTRAY**

Pôle Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

Coordinatrice générale des soins : **Esther WILTZ** (responsable de pôle)
Directrice des soins : **Véronique SERVY**

Pôle Affaires Juridiques

Julien HENNINGER (responsable de pôle)
Jacques CHANEZ

Direction des Sites

Hôpital Civil / NHC / Elsau :
Hautepierre / CMCO :

Robertsau :
Pôle Logistique :

Yasmine SAMMOUR (directrice de site)

Noémie SAINT-HILARY
(directrice de site)

Lucie CHABAGNO (directrice adjointe)

Christine GEILLER (directrice de site)

Sarah HUSTACHE (directrice de site)

Directions déléguées de pôle

Yasmine SAMMOUR :

- Biologie
- Médico-chirurgical cardio-vasculaire
- Urgence SAMU-SMUR 67 - Médecine intensive et réa.
- Pathologies thoraciques p.i.

Mathilde ROUSSEAU :

- Hépto-digestif (hôpital civil) p.i.

Noémie SAINT-HILARY :

- Tête-cou / Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur (CETD)
- Locomoteur
- Onco-hématologie
- Pathologies digestives, hépatiques et Transplantation

Lucie CHABAGNO :

- Anesthésie réachir et médecine péri-opératoire
- Gynécologie-obstétrique
- Médecine / Rhumatologie / Nutrition / Endocrinologie / Diabétologie (MIRNED)
- Médico-chirurgical de pédiatrie

Bertrand JEANMOUGIN :

- Santé publique, Santé au travail et Hygiène hospitalière
- Pharmacie

Sarah HUSTACHE :

- Imagerie

Michèle ELLES :

- Psychiatrie
- Urologie / Dermatologie p.i.
- Médecine et chirurgie bucco-dentaires p.i.
- Spécialités Médicales / Ophtalmologie (SMO) - à l'exception des relations avec l'association AURAL: suivi assuré par Mathilde ROUSSEAU p.i.

Christine GEILLER :

- Gériatrie

Article 3 :

Monsieur Franck D'ATTOMA, Directeur Général Adjoint, ainsi que l'ensemble des membres composant l'équipe de Direction du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet au 14 octobre 2019.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.



Christophe GAUTIER

Copies :

- Cabinet de la DG
- Équipe de Direction
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au Recueil des Actes Administratifs)
- ARS DT Alsace
- M. LE DOUCE, TP HUS
- PAC